

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

SEPTEMBRE
2025

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2025 et en comparaison avec la même période de 2024, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après:

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 17,4%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 7,3%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 75 MDH à fin septembre 2025 contre 91 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+4,3%) ;
- TVA à l'importation (+6,7%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+11,7%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 47 MDH à fin septembre 2025 contre 49 MDH un an auparavant ;

2- la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés (+13,6%) et des autres TIC (+12,9%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 19,8%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 12.947 MDH à fin septembre 2025 contre 9.489 MDH un an auparavant :

- l'IS (+30,9%), compte tenu de restitutions qui ont été de 3.270 MDH à fin septembre 2025 contre 2.001 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2024, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,5 MMDH.
- l'IR (+16,8%), compte tenu de restitutions qui ont été de 337 MDH à fin septembre 2025 contre 268 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 21,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2024. Les recettes de l'IR à fin septembre 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 1,3%.

- La TVA à l'intérieur (+8,2%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 9.130 MDH à fin septembre 2025 contre 7.057 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2024, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,8 MMDH.

A fin septembre 2025, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 13.428 MDH contre 10.084 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 17.001 MDH à fin septembre 2025 contre 15.729 MDH un an auparavant, en hausse de 8,1% ou +1.272 MDH.
- les majorations de retard (+17,3%), résultant de recettes brutes de 2.347 MDH à fin septembre 2025 contre 1.985 MDH à fin septembre 2024 et de dégrèvements de 210 MDH contre 163 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 23,4% en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (17.159 MDH contre 10.973 MDH), des recettes de monopoles (16.023 MDH contre 12.065 MDH) et des fonds de concours (2.281 MDH contre 733 MDH), conjuguée à l'absence de recettes au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, qui ont été de 1,7 MMDH un an auparavant et à la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3.265 MDH contre 4.456 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 64% et un taux d'émission sur engagements de 88%, contre respectivement 67% et 85% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 18,9% provenant de :

- la hausse de 18,8% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 11,5% des dépenses de personnel et de 32,6% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 13,2% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 24,2% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la hausse de 35,9% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 13.443 MDH contre 10.107 MDH à fin septembre 2024.

3- une hausse des dépenses d'investissement émises de 7,2%, passant de 73 MMDH à fin septembre 2024 à 78,2 MMDH à fin septembre 2025, en raison de l'augmentation de 5,8% des dépenses des ministères et de 8,9% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 30,5 MMDH contre un solde ordinaire positif de 29,1 MMDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 50,5 MMDH, compte tenu d'un solde négatif de 2,8 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 26,6 MMDH à fin septembre 2024 compte tenu d'un solde positif de 17,3 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Septembre 2024	LF 2025	Septembre 2025	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	264.784	367.341	310.726	84,6%	17,4%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	231.312	329.748	269.413	81,7%	16,5%
<i>Impôts directs</i>	104.334	140.735	130.568	92,8%	25,1%
<i>Impôts indirects</i>	99.410	145.954	109.505	75,0%	10,2%
<i>Droits de douane</i>	11.839	21.310	12.339	57,9%	4,2%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	15.729	21.749	17.001	78,2%	8,1%
1.2- Recettes non fiscales :	33.472	37.593	41.313	109,9%	23,4%
<i>Monopole et participations</i>	12.065	22.550	16.023	71,1%	32,8%
<i>Privatisation</i>	1.700	6.000	0	0,0%	
<i>Domaine</i>	400	355	354	99,7%	-11,5%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	19.307	8.688	24.936	287,0%	29,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	235.724	366.077	280.232	76,5%	18,9%
2.1- Biens et services :	185.204	294.167	219.984	74,8%	18,8%
<i>Personnel</i>	120.939	180.271	134.794	74,8%	11,5%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	64.265	113.896	85.190	74,8%	32,6%
2.2- Intérêts de la dette :	32.881	45.106	37.217	82,5%	13,2%
<i>Intérieure</i>	24.754	34.057	29.807	87,5%	20,4%
<i>Extérieure</i>	8.127	11.049	7.410	67,1%	-8,8%
2.3- Compensation⁽³⁾	8.059	17.136	10.009	58,4%	24,2%
2.4- Rembours. dégrèv.et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	9.580	9.668	13.022	134,7%	35,9%
3- SOLDE ORDINAIRE	29.060	1.264	30.494	-	-
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	72.981	128.526	78.244	60,9%	7,2%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	16.512	-603	-3.986		
6- SOLDE DES SEGMA	764	0	1.207		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-26.645	-127.865	-50.529		
8- VARIATION DES INSTANCES	-9.438		-21.132		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-36.083	-127.865	-71.661		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	40.611	74.832	45.963		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	57.970		32.708		
<i>Dépôts au Trésor</i>	-1.195		2.580		
<i>Compte courant à BAM</i>	5.460		2.464		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-4.528	53.033	25.698		
<i>Tirages et dons</i>	23.409	61.500	42.484		
<i>Amortissement</i>	-27.937	-8.467	-16.786		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2025.

RECETTES ORDINAIRES

	Septembre 2024	LF 2025	Septembre 2025	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	231.312	329.748	269.413	81,7%	16,5%
IMPÔTS DIRECTS	104.334	140.735	130.568	92,8%	25,1%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	92	108	88	81,8%	-4,3%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	57.171	74.157	75.504	101,8%	32,1%
<i>Impôt sur le Revenu^(*)</i>	44.041	61.011	51.478	84,4%	16,9%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	11	25	12	48,0%	9,1%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	13	0	1		-92,3%
<i>Majorations de retard</i>	1.985	3.975	2.347	59,1%	18,2%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	955	1.366	1.088	79,6%	13,9%
<i>Autres⁽³⁾</i>	66	94	50	53,2%	-24,2%
DROITS DE DOUANE^(**)	11.839	21.310	12.339	57,9%	4,2%
IMPÔTS INDIRECTS	99.410	145.954	109.505	75,0%	10,2%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(**) :	25.442	37.017	28.613	77,3%	12,5%
<i>Tabacs manufacturés^(**)</i>	9.319	13.700	10.587	77,3%	13,6%
<i>Produits énergétiques^(**)</i>	13.551	19.560	15.126	77,3%	11,6%
<i>Autres^(**)</i>	2.572	3.757	2.900	77,2%	12,8%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	73.968	108.937	80.892	74,3%	9,4%
<i>à l'intérieur</i>	31.253	44.871	35.312	78,7%	13,0%
<i>à l'importation^(**)</i>	42.715	64.066	45.580	71,1%	6,7%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	15.729	21.749	17.001	78,2%	8,1%
RECETTES NON FISCALES	33.472	37.593	41.313	109,9%	23,4%
<i>Domaine</i>	400	355	354	99,7%	-11,5%
<i>Monopoles et participations</i>	12.065	22.550	16.023	71,1%	32,8%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	1.700	6.000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	733	0	2.281		211,2%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	4.456	2.500	3.265	130,6%	-26,7%
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	14.118	6.188	19.390	313,4%	37,3%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	264.784	367.341	310.726	84,6%	17,4%

(1) Les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) Il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) Les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) Les recettes de l'IR à fin septembre 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable (article 7 de la loi de finances 2024).

(**) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

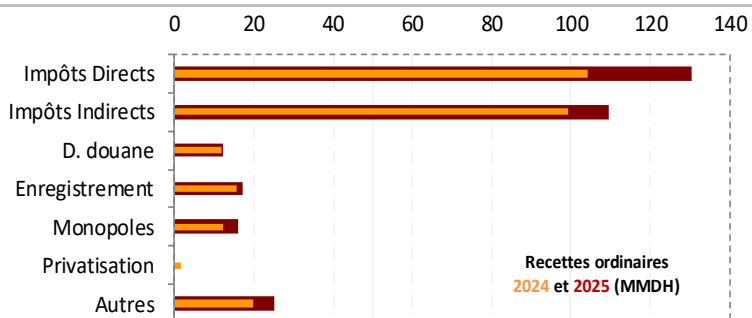
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin septembre 2025 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 17,4% et des dépenses ordinaires émises de 18,9% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 30,5 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 71,7 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 25,7 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 46 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 310,7 MMDH contre 264,8 MMDH à fin septembre 2024, en hausse de 17,4% ou +45,9 MMDH.

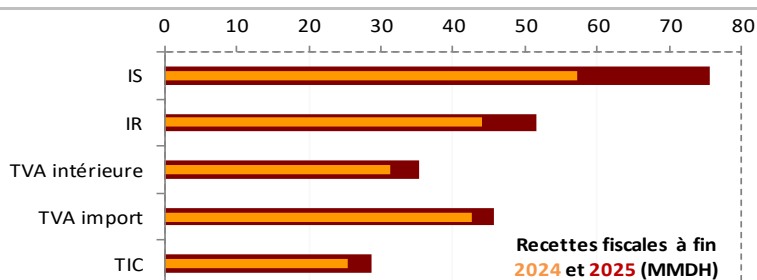
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 25,1%, des droits de douane de 4,2%, des impôts indirects de 10,2%, des droits d'enregistrement et de timbre de 8,1 % et des recettes non fiscales de 23,4%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 269,4 MMDH contre 231,3 MMDH à fin septembre 2024, en augmentation de 16,5% ou +38,1 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 7,3% et de la fiscalité domestique de 20,9%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 72.972 MDH à fin septembre 2025 contre 68.018 MDH un an auparavant, en hausse de 7,3% ou +4.954 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2024, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 75 MDH à fin septembre 2025 contre 91 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 73.045 MDH à fin septembre 2025 contre 68.105 MDH un an auparavant, en hausse de 7,3% ou +4.940 MDH par rapport à leur niveau à fin septembre 2024.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin septembre 2025 ont atteint 12.323 MDH contre 11.817 MDH un an auparavant, soit une hausse de 4,3% ou +506 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 45.570 MDH à fin septembre 2025 contre 42.699 MDH à fin septembre 2024, enregistrant une hausse de 6,7% ou +2.871 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 7% ou -511 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 9,6% ou +3.382 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 15.079 MDH contre 13.502 MDH, en hausse de 11,7% par rapport à leur niveau de fin septembre 2024 ou +1.577 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 47 MDH à fin septembre 2025 contre 49 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 15.126 MDH contre 13.551 MDH, en augmentation de 11,6% par rapport à leur niveau de fin septembre 2024 ou +1.575 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 169,9 MMDH à fin septembre 2025 contre 141,8 MMDH à fin septembre 2024, en hausse de 19,8% ou +28,1 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 12.947 MDH à fin septembre 2025 contre 9.489 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 182,9 MMDH à fin septembre 2025 contre 151,3 MMDH à fin septembre 2024, soit une hausse de 20,9% ou +31,6 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 72.234 MDH à fin septembre 2025 contre 55.170 MDH un an auparavant, en hausse de 30,9% ou +17.064 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 3.270 MDH à fin septembre 2025 contre 2.001 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2024, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,5 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 75.504 MDH à fin septembre 2025 contre 57.171 MDH à fin septembre 2024, en augmentation de 32,1% ou +18.333 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin septembre 2025 ont enregistré une hausse de 16,8% par rapport à leur niveau à fin septembre 2024 (51.141 MDH contre 43.773 MDH), soit +7.368 MDH, compte tenu de restitutions de 337 MDH contre 268 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 21,1% ou +809 MDH par rapport à leur niveau de 2024 (4.645 MDH contre 3.836 MDH).

Les recettes de l'IR à fin septembre 2025 comprennent un montant de 3,8 MMDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 1,3% ou +114 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2024	2025	Evolution en %
IR total	44.041	51.478	16,9%
dont IR prélevé par la DDP	8.902	9.016	1,3%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin septembre 2025 se sont établies à 26.182 MDH contre 24.196 MDH à fin septembre 2024, en hausse de 8,2% ou +1.986 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 9.130 MDH à fin septembre 2025 contre 7.057 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2024, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 32,8 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 35.312 MDH contre 31.253 MDH un an auparavant, en hausse de 13% ou +4.059 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 13.428 MDH à fin septembre 2025 contre 10.084 MDH à fin septembre 2024, soit +3.343 MDH. Les remboursements de TVA (13.428 MDH) sont imputés à raison de 68% au budget général, soit 9.130 MDH, et de 32% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 4.296 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 17.001 MDH à fin septembre 2025 contre 15.729 MDH un an auparavant, soit une hausse de 8,1% ou +1.272 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 17,3%, résultant de recettes brutes de 2.347 MDH contre 1.985 MDH et de dégrèvements de 210 MDH à fin septembre 2025 contre 163 MDH un an auparavant.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin septembre 2025, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 1.088 MDH contre 955 MDH un an auparavant, en hausse de 13,9% ou +133 MDH.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 150 MDH contre 169 MDH, en baisse de 11,2% ou -19 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 41.313 MDH contre 33.472 MDH un an auparavant, en hausse de 23,4% ou +7.841 MDH, en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (17.159 MDH contre 10.973 MDH), des recettes de monopoles (16.023 MDH contre 12.065 MDH) et des fonds de concours (2.281 MDH contre 733 MDH), conjuguée à l'absence de recettes au titre de la privatisation et des produits de cession des participations de l'Etat, qui ont été de 1,7 MMDH un an auparavant et à la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3.265 MDH contre 4.456 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 16.023 MDH à fin septembre 2025 contre 12.065 MDH à fin septembre 2024, en hausse de 32,8% ou +3.958 MDH.

Les recettes à fin septembre 2025 ont été versées notamment par l'OCP (6,2 MMDH contre 5,8 MMDH), Bank Al-Maghrib (4,1 MMDH contre 2,7 MMDH), et l'Agence de la conservation foncière (4 MMDH contre 2 MMDH).

Produit des monopoles et participations				
	2024	LF 2025	2025	Taux de réalis.
B.A.M	2.703	3.000	4.079	136,0%
I.A.M	690	802	242	30,2%
O.C.P	5.801	7.500	6.177	82,4%
ANCFCC	2.000	6.000	4.015	66,9%
Autres	871	5.248	1.510	28,8%
TOTAL	12.065	22.550	16.023	71,1%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 29,2% ou +5,6 MMDH, due pour l'essentiel à la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (17.159 MDH contre 10.973 MDH) et des fonds de concours (2.281 MDH contre 733 MDH), conjuguée à la baisse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3.265 MDH contre 4.456 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

A fin septembre 2025, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 91,3% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 72,2 MMDH, l'IS constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Septembre 2025

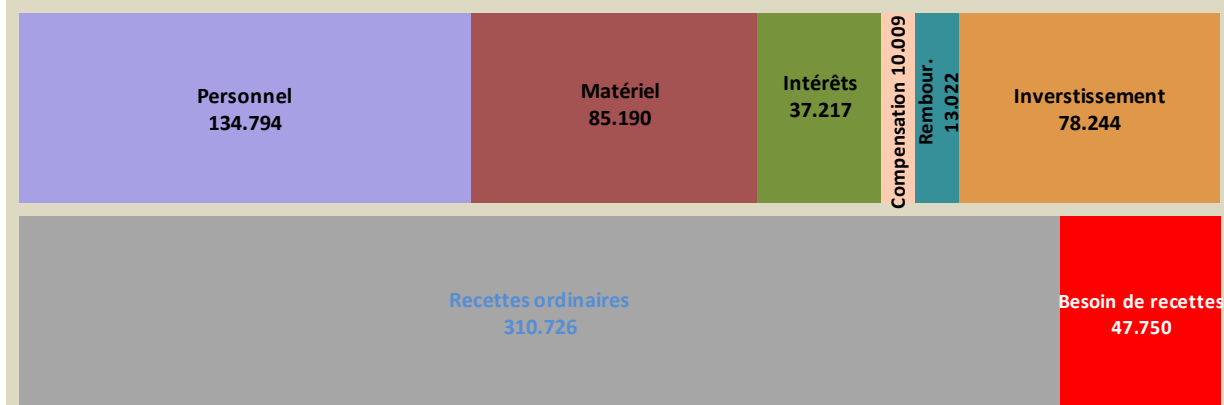
Nature	Recettes ordinaires en millions de DH	Evol en %	Structure
1 Impôt sur les Sociétés	72.234	▲ 30,9%	24,3%
2 Taxe sur la valeur ajoutée	71.752	▲ 7,3%	24,1%
- à l'importation	45.570	▲ 6,7%	15,3%
- à l'intérieur	26.182	▲ 8,2%	8,8%
3 Impôt sur le Revenu (*)	51.141	▲ 16,8%	17,2%
4 Droits d'Enregistrement	17.001	▲ 8,1%	5,7%
5 Monopoles	16.023	▲ 32,8%	5,4%
6 TIC produits énergétiques	15.079	▲ 11,7%	5,1%
7 Droits de douane	12.323	▲ 4,3%	4,1%
8 TIC tabacs manufacturés	10.587	▲ 13,6%	3,6%
9 Recettes en atténuation de dépenses	3.265	▼ -26,7%	1,1%
10 Fonds de concours et dons	2.281	▲ 211,2%	0,8%

(*) Les recettes nettes de l'IR à fin septembre 2025 comprennent un montant de 3.589 MDH provenant de l'opération de régularisation volontaire de la situation fiscale du contribuable instituée par la loi de finances pour l'année 2024.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

Les recettes ordinaires ont couvert l'intégralité des dépenses ordinaires et une partie des dépenses d'investissement. Le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires précitées est passé de 112,3% à fin septembre 2024 à 110,9% à fin septembre 2025. Ainsi, 43,4% des recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,4% aux dépenses de matériel, 12% aux intérêts de la dette, 3,2% aux émissions de la compensation et 4,2% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires à fin Septembre 2025 en MDH



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

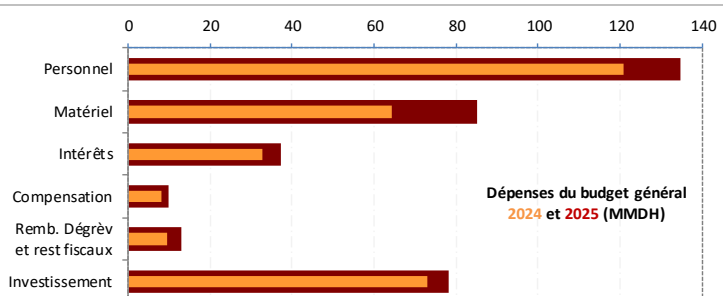
A fin septembre 2025, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 620,1 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 64% contre 67% à fin septembre 2024 et un taux d'émission sur engagements de 88% contre 85% un an auparavant.

Situation des engagements (*) de dépenses 2025					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	329.231	247.694	243.015	75%	98%
Investissement	165.428	106.165	78.244	64%	74%
C.S.T	363.042	188.505	145.812	52%	77%
SEGMA	5.979	3.062	1.156	51%	38%
Dette	107.255	74.693	74.693	70%	100%
TOTAL	970.935	620.119	542.920	64%	88%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 396 MMDH à fin septembre 2025, en hausse de 9,1% par rapport à leur niveau à fin septembre 2024, en raison de l'augmentation de 19,8% des dépenses de fonctionnement et de 7,2% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 14,3% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Fonctionnement	202.843	320.971	243.015	76%	19,8%
Investissement	72.981	128.526	78.244	61%	7,2%
Dette	87.117	107.255	74.693	70%	-14,3%
TOTAL	362.941	556.752	395.952	71%	9,1%

La diminution de 14,3% des charges de la dette budgétisée s'explique par la baisse de 30,9% ou -16,8 MMDH des remboursements du principal ou amortissements (37,5 MMDH contre 54,2 MMDH) et la hausse de 13,2% ou +4,3 MMDH des intérêts de la dette (37,2 MMDH contre 32,9 MMDH). Le recul des amortissements de 16,8 MMDH provient de la baisse des amortissements de la dette extérieure de 10,5 MMDH et de ceux de la dette intérieure de 6,2 MMDH.

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 243 MMDH, dont 134,8 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 11,5%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 14,6% (56 MMDH contre 48,9 MMDH). Les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 67,1 % (39,2 MMDH contre 23,4 MMDH), alors que les émissions de dépenses au titre de la compensation ont augmenté de 24,2% (10 MMDH contre 8,1 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a augmenté de 35,9 % en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (9.130 MDH contre 7.057 MDH) et des restitutions de l'IS (3.270 MDH contre 2.001 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Personnel	120.939	180.271	134.794	75%	11,5%
Matériel	48.895	80.220	56.043	70%	14,6%
Charges communes	23.429	48.112	39.156	81%	67,1%
dont compensation	8.059	17.136	10.009	58%	24,2%
Dépenses imprévues		2.700			
Remb, dégr, rest fiscaux	9.580	9.668	13.022	135%	35,9%
TOTAL	202.843	320.971	243.015	76%	19,8%

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 35,9% en raison essentiellement de la hausse de 2.073 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de 1.269 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,8 MMDH et de 3,5 MMDH à fin décembre 2024.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin septembre 2025 se sont établis à 134,8 MMDH contre 120,9 MMDH, en hausse de 11,5% par rapport à leur niveau de fin septembre 2024 ou +13.855 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 113,4 MMDH, en augmentation de 10,6%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 14,5% et de la baisse des rappels de 33,8% (5.456 MDH contre 8.241 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 85,2 MMDH, en hausse de 32,6% ou +20,9 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (36,3 MMDH contre 29,2 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (22,6 MMDH contre 9,7 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 37.217 MDH à fin septembre 2025 contre 32.881 MDH à fin septembre 2024, en hausse de 13,2% ou +4,3 MMDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement de 20,4% des charges en intérêts de la dette intérieure (29.807 MDH contre 24.754 MDH) et par la diminution de 8,8 % de celles de la dette extérieure (7.410 MDH contre 8.127 MDH).

Compensation

A fin septembre 2025, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 10 MMDH contre 8,1 MMDH un an auparavant, en augmentation de 24,2% ou +2 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 13.022 MDH contre 9.580 MDH, en augmentation de 35,9% ou +3.442 MDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (12.947 MDH contre 9.489 MDH) en raison notamment de l'accroissement des remboursements de la TVA intérieure (9.130 MDH contre 7.057 MDH) et des restitutions de l'IS (3.270 MDH contre 2.001 MDH).

A fin décembre 2024, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 32,8 MMDH et de 3,5 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	9.489	9.504	12.947	136,2%	36,4%
Impôt sur les sociétés	2.001	1.150	3.270	284,2%	63,4%
Impôt sur le revenu	268	143	337	235,4%	25,7%
TVA intérieure	7.057	8.027	9.130	113,7%	29,4%
Majorations de retard	163	158	210	132,5%	28,8%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Taxe d'habitation	0	5	0		
Autres	0	10	0		
2- Fiscalité douanière	91	164	75	45,7%	-17,9%
Droits d'importation	22	27	16	58,4%	-29,4%
TIC prod. énergétiques	49	68	47	68,9%	-3,8%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	4	7	2	27,1%	-55,3%
TVA à l'importation	16	22	10	47,4%	-36,2%
Autres	0	41	0		
TOTAL	9.580	9.668	13.022	134,7%	35,9%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin septembre 2025 a été positif de 30.494 MDH contre un solde ordinaire positif de 29.060 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

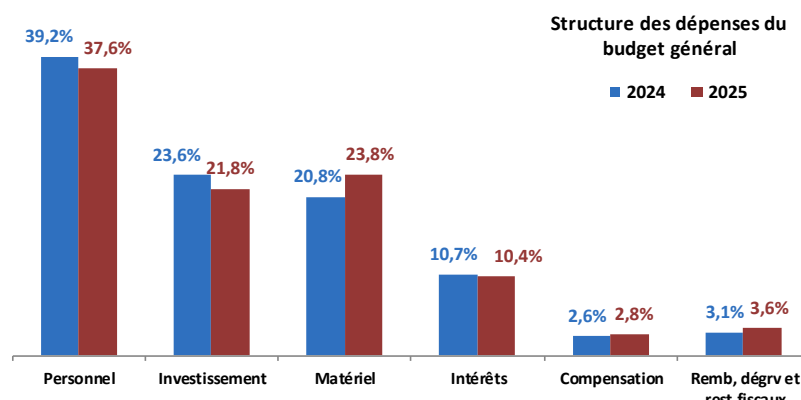
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 78,2 MMDH à fin septembre 2025 contre 73 MMDH un an auparavant, en hausse de 7,2% ou +5,3 MMDH, suite à l'accroissement des dépenses des ministères de 5,8% et des dépenses des charges communes de 8,9%.

A fin septembre 2025, les versements aux comptes spéciaux du Trésor ont été de 21,5 MMDH contre 22,6 MMDH un an auparavant.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Var%
Investissement total :	72.981	128.526	78.244	61%	7,2%
1- Ministères	40.075	84.924	42.401	50%	5,8%
2- Charges communes :	32.906	43.602	35.843	82%	8,9%
- Concours divers	22.625	24.173	21.474	89%	-5,1%
- Ristournes d'intérêts	178	164	138	84%	-22,7%
- Autres	10.103	19.265	14.231	74%	40,9%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin septembre 2024 et fin septembre 2025 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de matériel, des émissions de dépenses de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à une baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses des intérêts de la dette et des dépenses d'investissement.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 141,8 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 21,5 MMDH contre 22,6 MMDH à fin septembre 2024.

Les dépenses émises ont été de 145,8 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 4,5 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor est négatif pour 4 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2025
	2024	LF 2025	2025	2024	LF 2025	2025	
C.A.S	114.691	150.982	127.231	103.423	150.957	131.942	-4.711
TVA des Coll.Terr.	33.596	51.264	40.380	28.583	51.264	43.262	-2.882
Part régions (IS, IR, ...)	7.530	9.000	7.519	6.002	9.000	5.593	1.926
I.N.D.H	2.099	2.600	1.688	1.835	2.600	1.608	80
Soutien prix. prd.alim.	341	600	271	1	600	1	270
F.S. Routier	3.293	3.000	3.240	1.716	3.000	2.049	1.191
F.D. Agricole	3.704	4.200	4.328	4.281	4.200	4.558	-230
Remploi domanial	12.623	1.500	5.348	7.410	1.500	15.041	-9.693
Lutte contre chômage	1.761	1.500	2.394	1.581	1.500	1.787	607
Dons des pays du CCG	0	0	0	398	0	332	-332
Appui Cohés. Sociale	21.339	36.072	34.134	25.694	36.072	30.592	3.542
F.S. Habitat	3.671	5.720	5.472	3.403	5.720	4.767	705
Gestion Covid-19	4	0	3	0	0	84	-81
Gestion effets séisme	2.270	15.000	13	6.561	15.000	4.525	-4.512
Autres CAS	22.460	20.525	22.441	15.958	20.500	17.743	4.698
C. Dép. Dotation^(**)	13.744	10.801	14.564	8.354	10.801	13.656	908
Autres C.S.T	44	164	31	190	792	214	-183
TOTAL	128.479	161.946	141.826	111.967	162.549	145.812	-3.986

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin septembre 2025, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 2.363 MDH contre 1.817 MDH à fin septembre 2024, en hausse de 30%.

Les dépenses ont été de 1.156 MDH à fin septembre 2025 contre 1.053 MDH à fin septembre 2024, en hausse de 9,8%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome ^(*)				
	2024	LF 2025	2025	Réalisé	Variation
Exploitation :	714	0	1.189		66,5%
Recettes	1.662	1.733	2.207	127%	32,8%
Dépenses	948	1.733	1.018	59%	7,4%
Equipement :	50	0	18		-64,0%
Recettes	155	283	156	55%	0,6%
Dépenses	105	283	138	49%	31,4%

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin septembre 2025, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 84,6% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 76,5% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 60,9%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2025 en MDH

	LF 2025	Septembre 2025	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	367.341	310.726	84,6%	-56.615
1.1- Recettes fiscales :	329.748	269.413	81,7%	-60.335
<i>Impôts directs</i>	140.735	130.568	92,8%	-10.167
<i>Impôt sur les sociétés</i>	74.157	75.504	101,8%	1.347
<i>Impôt sur le revenu</i>	61.011	51.478	84,4%	-9.533
<i>Impôts indirects</i>	145.954	109.505	75,0%	-36.449
<i>TVA à l'intérieur</i>	44.871	35.312	78,7%	-9.559
<i>TVA à l'importation</i>	64.066	45.580	71,1%	-18.486
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	37.017	28.613	77,3%	-8.404
<i>Droits de douane</i>	21.310	12.339	57,9%	-8.971
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	21.749	17.001	78,2%	-4.748
1.2- Recettes non fiscales :	37.593	41.313	109,9%	3.720
<i>Monopole et participations</i>	22.550	16.023	71,1%	-6.527
<i>Domaine</i>	355	354	99,7%	-1
<i>Autres recettes</i>	14.688	24.936	169,8%	10.248
2- DEPENSES ORDINAIRES	366.077	280.232	76,5%	-85.845
2.1- Biens et services :	294.167	219.984	74,8%	-74.183
<i>Personnel</i>	180.271	134.794	74,8%	-45.477
<i>Autres biens et services</i>	113.896	85.190	74,8%	-28.706
2.2- Intérêts de la dette :	45.106	37.217	82,5%	-7.889
<i>Intérieure</i>	34.057	29.807	87,5%	-4.250
<i>Extérieure</i>	11.049	7.410	67,1%	-3.639
2.3- Compensation	17.136	10.009	58,4%	-7.127
2.4- Rembours.dégrév.et restitu.fiscaux	9.668	13.022	134,7%	3.353
3- INVESTISSEMENT	128.526	78.244	60,9%	-50.282

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 50,5 MMDH à fin septembre 2025 contre un déficit budgétaire de 26,6 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,6 MMDH à fin septembre 2025 contre 22,7 MMDH à fin décembre 2024, soit une diminution de 21,1 MMDH. Les ordres de paiement en instance de visa et de règlement à fin septembre 2025 sont visés et payés durant les premiers jours d'octobre 2025.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 71,7 MMDH contre un besoin de financement de 36,1 MMDH à fin septembre 2024 et d'un flux net positif de 25,7 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 4,5 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 46 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 40,6 MMDH à fin septembre 2024.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin septembre 2025, le financement extérieur net a été positif de 25,7 MMDH contre un financement extérieur net négatif de 4,5 MMDH à fin septembre 2024. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 16,8 MMDH contre 27,9 MMDH un an auparavant et les tirages ont été de 42,5 MMDH contre 23,4 MMDH à fin septembre 2024. Les tirages à fin septembre 2025 proviennent principalement du marché financier international pour 20,9 MMDH et de la BIRD pour 10,8 MMDH.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 32,7 MMDH à fin septembre 2025 contre 58 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 25,3 MMDH ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 2.580 MDH contre une baisse de 1.195 MDH à fin septembre 2024 ;
- de la baisse des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib à fin septembre 2025 pour un montant de 2,5 MMDH contre 5,5 MMDH à fin septembre 2024 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours de septembre 2025 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début octobre 2025, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 119,5 MMDH à fin septembre 2025 contre 116,9 MMDH à fin décembre 2024, en hausse de 2.580 MDH.

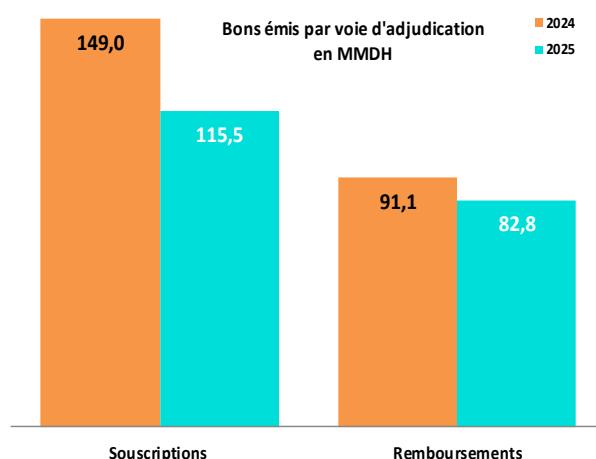
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 5 MMDH contre 7,5 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 6 MMDH effectués en septembre 2025 et dont le remboursement n'intervient qu'en octobre 2025.

Dettes intérieure

S'élevant à 788,3 MMDH à fin septembre 2025 contre 755 MMDH à fin décembre 2024, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 4,4%. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 32,7 MMDH, résultant de souscriptions pour 115,5 MMDH et de remboursements pour 82,8 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 57,9 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 149 MMDH et de remboursements pour 91,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2024	Souscrip	Rembour	2025	Var %
Adjudications	753.604	115.513	82.805	786.312	4,3%
13 semaines	400,0	3.070,0	2.520,0	950,0	
26 semaines	903,9	1.850,0	1.953,9	800,0	
52 semaines	7.983,3	11.104,3	5.983,3	13.104,3	
2 ans	95.323,1	37.913,7	40.849,0	92.387,8	
5 ans	135.181,1	22.389,8	11.351,8	146.219,1	
10 ans	165.251,3	15.906,7	10.285,9	170.872,1	
15 ans	173.678,0	10.579,6	7.118,4	177.139,2	
20 ans	103.928,2	8.300,6	2.743,1	109.485,7	
30 ans	70.955,0	4.398,7	0,0	75.353,7	
Autres	1.432	11.637	11.062	2.007	40,2%
Total	755.036	127.150	93.867	788.319	4,4%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin septembre 2025 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 13,6 MMDH

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	200,0	0,0
2 ans	6.994,6	0,0
5 ans	5.160,8	5.437,5
10 ans	1.231,6	1.691,8
15 ans	0,0	505,8
20 ans	0,0	3.391,0
30 ans	0,0	2.320,6
Total	13.587,0	13.346,7